

Déclaration de responsabilité des sponsors pour les Jeux olympiques de Pékin 2008

Considérant nos obligations en tant que signataires de la Charte olympique, nous, Sponsors des Jeux olympiques de Pékin 2008 et signataires de cette déclaration, affirmons :

Nous réitérons notre engagement en faveur du "développement harmonieux de l'homme, en vue d'encourager l'établissement d'une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine", comme le précise la Charte olympique ;

Nous reconnaissons qu'être sponsors des Jeux olympiques implique certaines responsabilités, notamment celle de garantir que nos programmes de sponsoring et de communication participent à une prise de conscience sur les droits de l'homme et la liberté d'expression ;

Nous sommes pleinement conscients des promesses d'améliorer la situation des droits de l'homme faites par le gouvernement de la République populaire de Chine au Comité international olympique afin d'accueillir les Jeux olympiques, et nous prenons acte des préoccupations internationales à propos de la situation des libertés en Chine.

En conséquence, nous nous engageons, afin d'encourager le respect des droits de l'homme pendant les Jeux olympiques de Pékin 2008, à :

Premièrement, faire tous les efforts possibles pour aborder la question des droits de l'homme avec nos interlocuteurs chinois et rendre publiquement compte de ces démarches ;

Deuxièmement, en nommant un responsable de la direction générale de notre entreprise qui sera chargé de veiller à tous les aspects de nos activités liées aux Jeux olympiques et de s'assurer que nos actions s'inscrivent pleinement dans notre engagement en faveur de la dignité humaine et des droits de l'homme ;

Troisièmement, en contribuant financièrement à un fonds d'assistance pour les prisonniers d'opinion en Chine et leurs familles, notamment ceux dont les persécutions sont liées aux Jeux olympiques ;

Quatrièmement, en présentant une résolution d'entreprise à note comité de direction afin de ratifier cette déclaration, et les principes de défense des droits de l'homme et de la dignité humaine sur lesquels elle repose, et cela avant le début des Jeux olympiques de Pékin 2008 ;

Cinquièmement, en faisant référence à cette déclaration sur notre responsabilité dans nos annonces publicitaires.

Signé par :
Nom et titre
Date